

**Compte rendu et procès-verbal
Réunion du Conseil Municipal n°58**

Séance du 8 mars 2019 - Convocation en date du 4 mars 2019

Conseillers élus: 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 14 - nombre de procurations : 0

**Sous la présidence de MOUTIER Joseph, Maire
Membres absents excusés : 1**

Membres présents : 14

- | | |
|---|---|
| 2) Roland WAGNER, 1 ^{er} adjoint | 3) Antoine MOUTIER, conseiller municipal |
| 4) Muriel BASSOMPIERRE 3 ^{ème} adjoint | 5) Charles RICHERT, conseiller municipal |
| 6) Christophe METZINGER, conseiller municipal | 7) Jean-Michel REDINGER, conseiller municipal |
| 8) Mickaël ALBACH, conseiller municipal municipale | 9) Séverine GARDYJAS, conseillère |
| 10) Geneviève OBERLE, conseillère municipale municipale | 11) Nadine ZANIN, conseillère |
| 12) Mathieu GIGAND, conseiller municipal | 13) Olivier STENGEL, conseiller municipal |
| 14) Guy BRUCKER, conseiller municipal | |

Membres absents excusés : 01

- 1) José TALIDE 2^{ème} adjoint
+++++

Ouverture de séance : 20 h 01

+++++

Délibération N°2019-3-360/1

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Aucun conseiller ne voulant être secrétaire de séance, le maire propose Madame Véronique Kremer comme secrétaire de séance, le conseil à l'unanimité approuve cette proposition.

+++++

Délibération N°2019--3-361/2

Objet: Compte ADMINISTRATIF et compte de GESTION 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité hors la présence du maire le compte administratif de l'exercice 2018 s'élevant en :_

Fonctionnement : Dépenses à : 375 803.50 €.
Recettes à : 510 018.67 €

Investissement : Dépenses : 704 899.45 €
Recettes : 250 304.11 €.

déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2018, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

+++++

Délibération N°2019--3-362/3

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018-BUDGET GENERAL
LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 259 757.98 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 486 319.87€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 454 595.34 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 134 215.17 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 269 783.00 €

En recettes pour un montant de : 256 426.00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 208 194.36 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 208 194.36 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 412 340.68 €

+++++

Délibération N°2019--3-363/4

Objet : Compte administratif et compte de gestion du service eau 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité hors la présence du maire le compte administratif de l'exercice 2018 s'élevant en :

Investissement : Dépenses à : 802.00 €.
Recettes à : 6 080.82 €

Exploitation : Dépenses à : 44 575.62 €.
Recettes à : 43 735.70 €

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2018 dressé par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

+++++

Délibération N°2019-3-364/5

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018-SERVICE EAU

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 8 969.27 €

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 11 367.14 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 5 278.82 €

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : - 809.92 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 7500,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) : 12 177.06 €

+++++

Délibération N°2019-3-365/6

Objet : Compte administratif et compte de gestion du service périscolaire 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité hors la présence du maire le compte administratif de l'exercice 2018 s'élevant en :

Fonctionnement : Dépenses à : 69 800.17 €
 Recettes à : 70 270.74 €

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2018 dressé par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

+++++

Délibération N°2019-3-366/7

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 -SERVICE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 51 670.66€

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 29 270.64€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 0€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 470.57€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 51 670,66€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) : 28 800.07 €

+++++

Délibération N°2019-3-367/8

Objet: Budget primitif 2019 M 14

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires qui s'établissent comme suit pour l'année 2019 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

- **Section de fonctionnement :** dépenses : 898 030.68 €
recettes : 898 030.68 €

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

- **Section d'investissement :** dépenses : 987 816.00 €
recettes : 987 816.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote ce budget.

+++++

Délibération N°2019-3-368/9

Objet : Budget primitif 2019 M49 service eau

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires qui s'établissent comme suit pour l'année 2019.

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

- **Section d'exploitation :** dépenses : 58 903.00 €
recettes : 58 903.00 €

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

- **Section d'investissement :** dépenses : 20 330.00 €
recettes : 20 330.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote ce budget.

+++++

Délibération N°2019-3-369/10

Objet : Budget primitif 2019- M14 service périscolaire

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires qui s'établissent comme suit pour l'année 2019.

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

- Section de fonctionnement : dépenses : 113 501.00€
recettes : 113 501.00 €
• au niveau du chapitre pour la section d'investissement

- Section d'investissement : dépenses : 51 670.50 €
recettes : 51 670.50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote ce budget.

+++++

Délibération N°2019-3-370/11

Objet : Parcelle 8/67

Le Maire propose de réserver la parcelle cadastrée section 8 n°67 à proximité de la salle polyvalente pour y réaliser un parking.

Après délibération, le conseil approuve à 13 voix pour et une abstention (**ALBACH Mickaël**) cette proposition.

+++++

Délibération N°2019-3-371/12

Objet : Loyer Maison Wach

Le Maire propose de réduire le loyer 6 rue Ackermann à 500 € - cinq cents euros du fait que le garage ne soit plus loué.

Après délibération, le conseil approuve cette proposition.

+++++

La séance a été levée à : 23 h 31

Fait et délibéré à LUTZELBOURG, le 8 mars 2019

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie.